



Compte rendu du CSE extra du 08.09.2020

1/ Consultation sur la répartition au sein de Pôle emploi Normandie des renforts pressentis pour Pôle emploi.

Déclaration CGT :

La crise économique accentuée par la crise sanitaire qui perdure entraîne inévitablement un chômage de masse à la hausse. Les Plans sociaux annoncés et à venir sont autant de catastrophes sociales, de développement de la précarité et de la misère. La crise loin d'être conjoncturelle s'annonce comme structurelle et va impacter l'ensemble du pays pour les années qui viennent.

C'est une évidence, Pôle Emploi a besoin de renforts à la fois pour pallier aux suppressions de postes de ces dernières années, mais aussi pour répondre aux besoins grandissants des privé.es d'emploi amené.es, malheureusement, à s'inscrire dans notre établissement.

Pour autant, la CGT ne peut accepter que les renforts annoncés soient presque uniquement orientés vers les métiers du conseil à l'emploi et dans une moindre mesure vers celui du conseiller.e indemnisation. Face au tsunami social en cours et à venir, ce sont tous les services, y compris les fonctions supports, les équipes entreprises et la CSP qui doivent être renforcés pour répondre à toutes nos missions.

Les CDD recrutés à partir de ce mois de septembre seront insuffisants et ne correspondent pas au besoin réel des usager.es et à l'augmentation de nos charges de travail.

La CGT ne peut accepter que les Conseiller.es à l'Emploi soient des travailleurs.euses précaires amené.es à accompagner d'autres précaires sans emploi

La CGT ne peut accepter que la règle d'entrée à Pôle emploi soit le CDD assimilé à une période d'essai déguisée.

Au contraire, pour la CGT, nous réaffirmons la nécessité :

- de recruter massivement des agents en CDI pour réaliser toutes nos missions et répondre aux besoins des usagers,
- de mettre en oeuvre un Plan de titularisation pour permettre le recrutement des collègues en situation aujourd'hui de précarité.

Vous nous avez convoqué.es en CSE extra le 13 août, nous sommes ressorti.es avec de nombreuses hypothèses sans aucune réelle information. Aujourd'hui, vous nous apprenez une répartition à hauteur de **29 CDD consacrés à l'AIJ**, cette information n'a aucunement été évoquée le 13 août. Vous sollicitez une consultation des élu.es, la CGT estime que le processus info/consultation n'a pas été respecté et donc ne participe pas à ce simulacre de dialogue social.

Pour la CGT, la régression sociale ne s'accompagne pas, elle se combat.

Pour : CFDT/CGC/SNAP
Abstention : FO/SNU
VOTE CGT : NPPV

La Direction reconnaît que la répartition CDDE/AIJ provient d'une décision ministérielle sans discussion aucune des besoins réels du territoire normand. Nous ne savons d'ailleurs pas si une analyse de ces besoins a été faite. Malgré nos demandes, la Direction se complait dans l'autosatisfaction et ne répond pas à cette demande d'analyse chiffrée !

Les 29 postes en AIJ seront occupés par des conseiller.es en CDI, recruté.es après un appel à mission. Les renforts CDD compenseront les agent.es en mission sur l'AIJ.

La CGT se réjouit de l'effort en direction du public jeune mais rappelle son attachement à l'égalité de traitement envers chacun.e de nos usager.es et aurait souhaité un effort identique en direction de tous nos publics.

Lors de l'information sur ce sujet, nous avons demandé qu'une attention particulière soit portée aux collègues dont les CDD se sont récemment terminés. La Direction avait répondu favorablement à cette demande. Cependant, à l'usage, nous nous apercevons que les CDD renforts étant prévus pour une période de 18 mois, nombreux.euses sont celles et ceux dont la candidature a été mise de côté puisqu'ayant déjà travaillé plusieurs mois à Pôle emploi. Devant le rappel aux engagements pris, la DRH répond cyniquement qu'« ils pourront postuler ».

D'une manière générale, ne flécher ces recrutements que sur le volet placement révèle une méconnaissance totale des besoins des sites et structures de la part de notre Direction régionale, voire de la DG !

2/ Information sur le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salarié.es en entreprise face à l'épidémie de covid 19.

La Direction présente dans ce CSE un protocole sanitaire national, déjà obsolète du fait de l'actualité. Depuis quelques jours, la Seine-Maritime est placée en zone rouge, les restrictions s'intensifient (fermetures d'écoles, port du masque obligatoire dans la quasi-totalité du territoire de la Métropole de Rouen, menace de reconfinement par le Préfet).

La CGT dénonce la position attentiste de la Direction et son incapacité à prendre des initiatives pour protéger ses salarié.es et usager.es.

Parallèlement, la liste des critères de « vulnérabilité », est réduite par le décret du 29 août 2020. Alors que la note RH recommande de privilégier le télétravail, notre DR fait le choix d'appliquer aveuglément des mesures déjà obsolètes du fait de l'évolution de la situation sanitaire

Nous soulignons également la contradiction entre le protocole sanitaire qui recommande *de limiter le risque d'affluence, de croisement et de concentration en supprimant les situations d'exposition (page 5 du protocole ministériel)* et la reprise des activités collectives.

La CGT ne souhaite pas empêcher la reprise d'activité à Pôle emploi ! Pôle emploi doit privilégier la sécurité des personnels et des usager.es sur la communication! Pôle emploi a continué à exister (et à rendre un service) malgré l'absence des # depuis mars ! On peut faire des MER sans réunir X personnes dans une même pièce et les exposer au virus. Ajoutons à cela l'intervention du Préfet qui n'exclue pas de reconfiner Rouen si la multiplication des cas de COVID se poursuit à ce rythme.

La Direction nous informe d'une arrivée de masques lavables « La Lainière » dans le courant du mois de septembre. Elle nous assure avoir veillé à leur confort et bonne « respirabilité ». Souhaitons-le ! Nous renouvelons nos alertes quant à l'importance du choix des masques tant certains sont difficiles à supporter. Cependant, certaine OS a dénoncé le port de masques personnels par des agent.es et rappelé que ce sont les masques fournis par l'employeur qu'il FO porter, même si on étouffe avec...

Le protocole national et la note RH ajoutent désormais la notion de personne fragile : jusqu'au 31 août, vous pouviez être personne vulnérable. Depuis le 1^{er} septembre, de « vulnérable », vous pouvez devenir « fragile », sans impact sur le droit au télétravail à 100% de votre temps de travail. MAIS avec la limite de la nécessité de service. Nous engageons donc chacun.e à user de son droit à se maintenir en sécurité. Les élu.es CGT sont à votre écoute autant que besoin.



Vos élu.e.s se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.

Le prochain CSE se tiendra le 24 septembre 2020.

Vos élu.es CGT au CSE :

Sophie Leclerc, Laurence Chapelle, Stéphanie Dorin, Anne Houeix, Guillaume Gravier,

Représentante syndicale : Karine Vasseur

✕



Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Site, Service, Unité :

Tel :

E-Mail :@

A retourner auprès de la/du militant.e de votre choix.